

🕒 27.02.2017, 00:01

La ferme retrouvera son air d'antan



1/5 📷

Les alentours de la ferme ont été nettoyés. Au premier plan, à gauche, l'ancienne porcherie qui accueillera la chaufferie à plaquettes.

Les alentours de la ferme ont été nettoyés. Au premier plan, à gauche, l'ancienne porcherie qui accueillera la chaufferie à plaquettes.

Les alentours de la ferme ont été nettoyés. Au premier plan, à gauche, l'ancienne porcherie qui accueillera la chaufferie à plaquettes.

Les alentours de la ferme ont été nettoyés. Au premier plan, à gauche, l'ancienne porcherie qui accueillera la chaufferie à plaquettes.

Les alentours de la ferme ont été nettoyés. Au premier plan, à gauche, l'ancienne porcherie qui accueillera la chaufferie à plaquettes.

BOIS DE CHÊNE - L'architecte Nicolas Delachaux, qui a notamment restauré le Château et le temple de Nyon, est au chevet de la bâtisse.

TEXTES: DOMINIQUE SUTER PHOTOS: SIGFREDO HARO

On ne rénove pas une ferme ancienne comme une maison de famille. D'abord parce que la bâtisse dont il est question date du 17^e siècle, ensuite parce qu'elle est classée aux monuments historiques du canton de Vaud.

C'est donc auprès d'un spécialiste reconnu que s'est adressée la Fondation du Bois de Chênes. Nicolas Delachaux, architecte nyonnais à qui l'on doit entre autres la restauration des temples de Nyon et de Crans, ainsi que des châteaux de Nyon et d'Allaman, a accepté la mission. *«Nous avons la chance de pouvoir travailler sur un bâtiment incroyablement authentique, bien que vétuste, admet-il. Il y a eu quelques modifications récentes qui sont souvent réversibles. Ainsi, l'on peut dire que l'on retrouvera une bâtisse telle qu'elle était il y a 200 ans. C'est une chance mais aussi un sacré défi.»*

Budget limité

Parmi les objectifs figurent la création de deux logements, de salles de travail et de réunion, ainsi qu'un espace multimédia. *«Nous allons mener tous ces travaux avec un minimum d'interventions contemporaines. Ceci non seulement parce que le budget est limité (ndlr: cinq millions), mais aussi parce qu'il s'agit de garder le cachet de ce bien. Les fenêtres, par exemple, sont en chêne. Elles sont encore en bon état et ont probablement été changées dans les années 1970. Il convient dès lors d'y insérer des doubles vitrages isolants sans les modifier.»*

Les façades seront passées à la chaux car à l'époque il n'y avait pas de pierres apparentes sur ce type de ferme-château. *«Nous allons faire un enduit à l'identique des plans de 1690. La façade nord, sous le toit, laisse encore apparaître les enduits à la chaux d'origine. Toute une série d'analyses ont été menées. Les archéologues en ont conclu que le bâtiment n'avait pas été construit en une seule fois tel qu'il est aujourd'hui. Ils ont prélevé des échantillons de bois en différents lieux, afin de mener des études de datation.»*

La partie habitation a été très soignée et est très riche. Elle abrite de nombreuses boiseries qui méritent d'être restaurées.

Travaux mystérieux

«Par contre, au second étage, il y a une dalle en béton dont on ne sait pas qui l'a commandée. C'est une décision curieuse qui, semble-t-il, avait été jugée nécessaire pour sécuriser les combles contre le feu. Nous n'avons pas trouvé de traces de ces travaux dans les archives, mais ils datent probablement des années septante.» Les poutres du plafond ont été sciées, et le mur de séparation entre deux pièces a été partiellement détruit. *«On va laisser cette dalle. Mais nous allons remonter le mur en colombage qui séparait les deux pièces tel qu'il était à l'origine.»*

Quant aux écurie et étable, elles seront rafraîchies, sans plus, car elles sont en bon état, tout comme les toits. Après vérification et nettoyage des tuiles, elles seront remises en place. Si de nombreuses pièces ne nécessitent aucuns gros travaux, il faudra tout de même créer des salles de douche et deux cuisines, après avoir refait complètement l'électricité.

Les rénovations sont soumises à des normes de sécurité, mais des adaptations sont possibles. *«Par exemple, on ne peut pas prévoir une isolation à l'image de ce qui se fait aujourd'hui, cite l'architecte. Qui ajoute: Il y a un très bel escalier en chêne. Il est suffisamment large mais il ne répond pas tout à fait aux normes actuelles. Nous le rénovons, le contrôlerons et le remettrons en service. Il est légèrement en biais et le restera.»*

Pour permettre aux futurs utilisateurs de vivre dans des conditions correctes, un chauffage à plaquettes sera installé dans l'ancienne porcherie, à l'ouest de la maison. Sur ce site, un couvert sera réservé aux promeneurs qui voudraient pique-niquer ou simplement profiter de la beauté du site. Des WC seront à leur disposition.

Quant à la dépendance qui fait face à la ferme, son four à pain sera restauré et remis en service. Les deux chambres à l'étage seront réservées aux scientifiques et aux étudiants qui viendront travailler sur le site.

Un projet cadré par différentes autorités

ÉTUDES En août 2016, un an après l'enquête publique, la fondation a reçu le permis de restaurer. Après les nombreuses études obligatoires, différents travaux préparatoires ont été entrepris. Avant l'été, les travaux de restauration de la ferme, son annexe, le fournil et le jardin potager débuteront. Aucune voiture ne sera admise à la ferme, à l'exception de celle des intendants et des services forestiers. Un parking-visiteurs sera toutefois créé à l'entrée ouest de la forêt. Durant les travaux, il permettra aux entreprises d'acheminer leur matériel au moyen de petits véhicules. Le ruisseau sera protégé.

PROPRIÉTAIRES Genolier est propriétaire de 80% du site. Les communes de Coinsins (15%) et Vich (5%) se partagent le solde. Ces deux dernières communes n'ont pas encore été sollicitées financièrement. Elles pourraient, sur demande, avoir une place au Conseil de fondation. Elles se sont toujours occupées de la gestion de la forêt, au contraire de Genolier.

FONDATION En 2014, la commune de Genolier a délégué la gestion du domaine à la Fondation du Bois de Chênes. Celle-ci comprend le municipal Georges Richard, président, Christian Bovay, trésorier et délégué de la commune au Conseil de fondation, Georges Mermillod, représentant de l'Association du Bois de Chênes de Genolier (ABCG), François Debluë, représentant du Conseil régional, Peter Brang, membre du conseil de fondation et représentant de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, et Catherine Strehler-Perrin, représentante de l'Etat de Vaud. La commune a accordé un droit de superficie à la fondation pour une durée de 50 ans. La commission de gestion du Bois de Chênes compte en son sein des représentants de Pro Natura, du Parc naturel Jura vaudois, et du WSL. Elle gère le volet «nature» de ce projet.

PUBLICITÉ